

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28224**

Intitulé

Expert(e) en cyber sécurité (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CentraleSupélec, Institut Mines-Télécom - Télécom Bretagne	Directeur Général, Directeur

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités de l'expert(e) en cyber sécurité se répartissent en trois blocs :

- Concevoir, organiser et valider la sécurité des systèmes d'information
- Développer des protocoles de sécurité en cryptographie
- Déployer, superviser et auditer la sécurité des systèmes d'information

Les capacités attestées :

- Analyser, hiérarchiser et caractériser les risques de dysfonctionnement du système d'information
- Analyser la stratégie, l'organisation et l'environnement économique et juridique de l'entreprise au regard des principes généraux de la sécurité des systèmes d'information
- Dégager les lignes de force du dispositif de sécurité adapté au système d'information de l'entreprise
- Elaborer les protections adaptées
- Fixer les objectifs de fiabilité
- Préciser les méthodologies de mesure des résultats
- Mettre en place les contrats de maintenance et de backup des matériels
- Maîtriser les techniques mathématiques et l'ingénierie de la cryptographie
- Choisir les points de protection adaptés à la cryptographie
- Utiliser une méthode formelle pour écrire un protocole cryptographique de protection des données
- Hiérarchiser et chaîner le cas échéant l'ensemble des protocoles cryptographiques de sécurité du système d'information
- Concevoir un support écrit de conformité aux procédures de sécurité à l'intention des utilisateurs du système d'information.
- Concevoir un plan de formation des utilisateurs du système d'information.
- Définir un organigramme des responsabilités en matière de sécurité du système d'information
- Repérer les principaux indicateurs de fiabilité du système de sécurité
- Définir un protocole d'audit de la sécurité du système d'information
- Communiquer oralement et par écrit sur les résultats d'un audit de sécurité du système d'information

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La cyber sécurité se développe dans les entreprises nationales ou internationales de toutes tailles, notamment dans les secteurs de haute technologie (transports, spatial, défense, transports, télécommunications). L'expert(e) en cyber sécurité peut exercer en tant que collaborateur statutaire, intégré au comité de direction et rapportant à la direction générale, ou bien en tant qu'expert-consultant.

Le métier est également développé dans les grandes entreprises de services, qu'il s'agisse des banques, des compagnies d'assurances, des hôpitaux et établissements de santé, ainsi que dans les administrations en contact avec le public.

Les fonctions occupées par l'expert(e) en cyber sécurité sont principalement :

- Expert(e) cyber sécurité
- Expert(e) technique en sécurité des SI
- Expert(e) cyber défense
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information
- Ingénieur cyber sécurité
- Consultant(e) en sécurité des SI

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

Réglementation d'activités :

La profession n'est pas réglementée, mais l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) publie un recueil des bonnes pratiques en la matière.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Validation des trois blocs de compétences du référentiel :

- Concevoir, organiser et valider la sécurité des systèmes d'information
- Développer des protocoles de sécurité en cryptographie
- Déployer, superviser et auditer la sécurité des systèmes d'information
- Réalisation et soutenance de la thèse professionnelle (règlement de la Conférence des Grandes Ecoles)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 28224 - Développer des protocoles cryptographiques	<p>Descriptif des principales compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> · Utiliser une méthode formelle pour écrire un protocole cryptographique de protection des données · Maîtriser les techniques mathématiques et l'ingénierie de la cryptographie <p>Modalités d'évaluation et de certification Evaluation écrite et individuelle à l'occasion de travaux pratiques sur des cas concrets.</p> <p>Obtention du titre Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre (validité du bloc : 5 ans)</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 28224 - Concevoir, organiser et valider la sécurité du système d'information	<p>Descriptif des principales compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> · Analyser, hiérarchiser et caractériser les risques de dysfonctionnement du système d'information, les risques d'intrusion, et l'exposition aux virus éventuels · Dégager les lignes de force du dispositif de sécurité adapté au système d'information de l'entreprise · Elaborer les protections adaptées <p>Modalités d'évaluation et de certification Evaluation individuelle par étude de cas donnant lieu à un rapport écrit et à une présentation devant les pairs et les formateurs.</p> <p>Obtention du titre Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre (validité du bloc : 5 ans)</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 28224 - Déployer, superviser et auditer la sécurité du système d'information	<p>Descriptif des principales compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> · Proposer un ensemble cohérent de solutions organisationnelles et techniques en vue de la protection du système d'information de l'entreprise · Définir un protocole d'audit de la sécurité du système d'information · Définir un organigramme des responsabilités en matière de sécurité du système d'information <p>Modalités d'évaluation et de certification Evaluation par la rédaction et la soutenance orale de la thèse professionnelle</p> <p>Obtention du titre Bloc de compétences capitalisable, obligatoire pour l'obtention du titre (validité du bloc : 5 ans)</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec ou Télécom Bretagne 7 personnes dont 2 extérieures aux autorités délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec ou Télécom Bretagne 7 personnes dont 2 extérieures aux autorités délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
En contrat de professionnalisation	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec ou Télécom Bretagne 7 personnes dont 2 extérieures aux autorités délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Président : Directeur des Etudes de CentraleSupélec ou Télécom Bretagne 7 personnes dont 2 extérieures aux autorités délivrant la certification. Salariés : 50%, Employeurs : 50%.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) en cyber sécurité (MS)" avec effet au 02 janvier 2013, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

10 à 12 certifiés par an, en moyenne

Autres sources d'information :

www.centralesupelec.fr

www.telecom-bretagne.eu

CentraleSupélec

Télécom Bretagne

Lieu(x) de certification :

CentraleSupélec : Île-de-France - Hauts-de-Seine (92) [Chatenay-Malabry]

Institut Mines-Télécom - Télécom Bretagne : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

* CentraleSupélec

Grande Voie des Vignes

92295 CHÂTENAY-MALABRY Cedex

* Institut Mines-Télécom/Télécom Bretagne

Technopôle Brest-Iroise

29238 BREST Cedex 3

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut Mines Télécom / Télécom Bretagne

2, rue de la Châtaigneraie

35576 CESSON SEVIGNE Cedex

Historique de la certification :